

Subsides

Le député de Lotbinière a demandé si nous essayons de faciliter la tâche de tous les riches. C'est ce que l'Ontario faisait. Ceux qui pouvaient se permettre de payer un prix élevé pour les contingents de lait en achetaient. Une lettre que j'ai reçue l'autre jour m'a signalé qu'un contingent avait été vendu \$16 la livre. Un vieux disque qui n'avait pas servi depuis cinq ou six ans avait été vendu \$2,000 à la même occasion. Ce disque voudrait à peu près \$12 si on le vendait à la ferraille. Voilà comment on contournait le prix des contingents. Je pense donc que l'Ontario a raison d'essayer de rectifier la situation.

Nous avons parlé de la brucellose et de certaines autres maladies. Je pourrais revenir à ce que le député de Timiskaming a dit à propos de la nécessité de nous débarrasser de la poudre de lait écrémé au Canada parce que bien des gens ont un grand besoin des protéines et des sels minéraux que contient le lait. C'est incontestable. Mais que les provinces s'en chargent ou que l'ensemble de la société s'en charge. N'allez pas demander aux agriculteurs canadiens de le faire parce que le produit leur appartient. On peut prendre l'exemple de la Nouvelle-Écosse, cette petite province de la côte de l'Atlantique.

Tous les enfants d'âge scolaire de Nouvelle-Écosse obtiennent du lait à 5c. le carton de 8 oz. C'est parce que le gouvernement de la province fait bien les choses. Les producteurs laitiers de la Nouvelle-Écosse sont les mieux payés du monde. En plus de la subventions qu'ils touchent du gouvernement fédéral, ils reçoivent \$1.50 les 100 livres de la province. Ils n'ont pas trop augmenté leur production. La province ne peut satisfaire à tous ses besoins de produits laitiers. Elle fait venir du lait du Québec. Je pourrais citer l'exemple d'une coopérative agricole très prospère de Nouvelle-Écosse qui possède le matériel le plus moderne du Canada, qui a reçu des dividendes de \$1 les 100 livres pour le lait qu'elle a vendu dans la région et qui vend ses produits aux gens de l'endroit moins cher qu'ils ne se vendent presque partout ailleurs au Canada.

S'ils peuvent faire cela, et ils le font, nous pouvons assurément régler certains problèmes qu'affrontent nos producteurs laitiers. N'oubliez pas également que nous subventionnons la consommation générale de lait écrémé en poudre au Canada à raison de 34c. la livre. Cela signifie qu'une livre de lait écrémé en poudre coûte environ 72c. On l'a parfois vendue à perte à un prix bien inférieur. D'après nos diététiciennes, on peut faire quatre pintes de lait écrémé avec une livre de lait écrémé en poudre. Cela signifie qu'il coûte 18.5c. la pinte. Monsieur le président, je ne crois pas qu'on puisse même acheter de l'eau distillée à ce prix-là. C'est la boisson la meilleure marché et la plus nourrissante au Canada. Nos services sociaux ne le cèdent à nul autre. Il n'y a aucune raison pour qu'un Canadien qui doit dépenser presque un dollar pour un paquet de cigarettes ne puisse dépenser 70c. par jour pour se procurer quatre pintes de lait.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le ministre, mais son temps de parole est expiré. Il peut continuer avec le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime.

Des voix: D'accord.

M. Whelan: Je ne parlerai pas beaucoup plus longtemps. Il y a, à mon avis, un grave malentendu quand on parle de notre effort pour nous défaire de notre poudre de lait écrémé sur les marchés mondiaux. Je me suis réjoui d'entendre le propos du député du Nouveau Parti Démocratique. Il pourrait se rendre directement à Windsor, ma chère petite ville ouvrière, et y tenir exactement les mêmes

propos au sujet de ces agriculteurs et de ce qu'ils devraient obtenir pour leur lait et le reste. Ce sont là de bonnes choses à dire.

Je puis vous assurer que bien des membres de la presse écrite et parlée ne parlent pas ce langage. Ils croient qu'un agriculteur, parce qu'il possède une belle ferme laitière, se classe parmi les gens les plus riches de notre société. Ils doivent apprendre qu'il s'agit d'une entreprise où l'on travaille 7 jours par semaines, que les enfants participent à la tâche et, comme l'a fait remarquer le député d'Elgin, que le sort de la femme à la ferme pose un problème. J'aimerais aborder ce sujet plus tard si je le peux. La poudre de lait écrémé dénaturé que nous vendons sur les marchés mondiaux pour l'alimentation des animaux est un produit impropre à la consommation humaine et prompt à se détériorer. Certains pensent que la poudre de lait écrémé s'apparente aux céréales qui peuvent être emmagasinées dans le silo d'un agriculteur des Prairies même non recouvert d'un toit. Il n'en est rien.

Il faut reconnaître ces faits lorsqu'on parle de poudre de lait écrémé. Il faut savoir de quoi on parle, il faut savoir comment ce produit est distribué sur les marchés mondiaux. Le lait écrémé qui est commercialisé sur les marchés mondiaux n'est pas présenté sous forme instantanée. Il n'est pas prêt à être consommé. Les Canadiens ne le boiraient pas sous cette forme. Il est certain qu'on peut l'utiliser pour la cuisson, mais pas pour la consommation courante. Cela coûte 30c. la livre pour le mettre sous forme instantanée. Ainsi, s'il se vend 13 ou 14c. la livre sur les marchés internationaux, il faut y ajouter 30c. avant de pouvoir envisager de l'utiliser pour la consommation courante.

Le député d'Elgin a parlé des femmes d'agriculteurs, des problèmes fiscaux et ainsi de suite. Nous devons être réalistes. Lorsque nous avons modifié nos lois fiscales, il y a environ trois ou quatre ans, nous avons permis aux agriculteurs de céder leur ferme à leurs enfants sans payer d'impôt sur les gains en capital. En effet, ils ont consacré toute leur vie à leur exploitation. La Chambre a approuvé cette mesure. Soit dit en passant, nous sommes les seuls au monde à l'avoir fait. Lorsque je lui ai parlé, le secrétaire américain à l'Agriculture m'a demandé ce que nous faisons. Je lui ai dit que nous voulions tout faire pour éviter que les agriculteurs ne renoncent à l'agriculture. Il m'a répondu qu'il n'aurait pas la moindre chance de faire adopter une telle mesure par le Congrès américain et qu'il ne comprenait vraiment pas comment nous avons pu la faire accepter au Parlement d'Ottawa. Aucun autre pays n'a adopté de mesure semblable.

Le député d'Elgin a parlé de la constitution en société. Il a dit que l'on pourrait émettre des actions et ainsi de suite, et que ce pourrait être fait de façon très équitable, comme on le fait dans le secteur des entreprises. La femme de l'agriculteur pourrait ainsi avoir sa juste part du revenu. Je ne vois rien de mal à cela, mais en ce qui me concerne, nous ne pouvons pas faire davantage. L'agriculture est tellement différente des petites entreprises que j'aurais du mal à favoriser l'instauration d'un tel système, tout dévoué que je sois à l'agriculture, car cela ferait enrager tous les exploitants de petites entreprises au Canada et ce, à juste titre, je pense.

Des députés ont également parlé de notre approvisionnement en lait, de l'éradication de la brucellose au Canada et de l'importance de notre cheptel. En 1950, 9 p. 100 environ de nos bovins étaient atteints de brucellose. En 1956, 4.5 p. 100 avaient la maladie et en 1966, 2 p. 100 seulement. C'est l'un des taux les plus bas que nous ayons connus. Il est à